



Réf. : 2023-10-D-46-fr-3

Orig. : EN



Rapport du Président du Comité budgétaire des Écoles européennes sous la Présidence irlandaise - Année scolaire 2022-2023

Approuvé par le Conseil supérieur 5 – 7 décembre 2023 – Réunion hybride
- Bruxelles

Toute l'équipe de la Présidence irlandaise tient à remercier chaleureusement les membres du Comité, les équipes et le personnel d'encadrement du Bureau du Secrétaire général, qui ont soutenu le travail de l'équipe de la Présidence pendant l'année scolaire 2022-2023.

Nous vous sommes reconnaissants à tous pour vos contributions, votre soutien et vos efforts pour nous aider à assurer le succès de cette Présidence.

Selon les Règles de procédure, les principales responsabilités du Comité budgétaire sont les suivantes :

- a) traiter toutes les questions budgétaires et financières et statuer sur celles-ci dans le cadre du budget total approuvé par le Conseil supérieur ;
- b) traiter les questions administratives et juridiques exigeant une décision du Conseil supérieur et exprimer un avis à l'intention de ce dernier ;
- c) définir les objectifs budgétaires généraux pour les Écoles de type I et en évaluer la mise en œuvre par les Écoles ;
- d) adresser un rapport annuel au Conseil supérieur.

Dans ce cadre, au cours de l'année scolaire 2022-2023, le Comité budgétaire s'est réuni les 9 et 10 novembre 2022 et les 8 et 9 mars 2023. Lors de ces réunions, le Comité budgétaire a passé en revue un grand nombre de questions et en a discuté. Un dossier complet des décisions et des discussions est présenté dans les documents d'enregistrement des réunions 2022-11-D-08 et 2023-03-D-19.

La Présidence irlandaise a été la première Présidence depuis le début de la pandémie de Covid-19 à organiser les réunions du Comité budgétaire en présentiel. Nous avons été heureux d'assister au retour des délégués en salle de réunion, mais aussi de continuer à pouvoir leur permettre d'y participer au format virtuel.

1. Le Comité budgétaire a mené à bien son travail habituel de préparation des décisions du Conseil supérieur.

Au cours de l'année scolaire, le Comité budgétaire a préparé les décisions du Conseil supérieur dans les domaines suivants :

Il a examiné les questions liées à la surveillance financière, la planification financière et le processus budgétaire du système et :

- a rendu un avis favorable concernant la modification du budget 2023 des Écoles européennes ;
- a exprimé un avis favorable sur le projet global de budget 2024 des Écoles européennes, tout en notant la nécessité de quelques ajustements ;
- a rendu un avis favorable concernant l'adoption du Rapport annuel 2022 du SAI ;
- a pris note des sujets d'audit proposés pour les années 2023-25 et a exprimé un avis favorable sur la prolongation du mandat du SAI pour une période de trois ans à compter du 1er juillet 2023 ;

- a rendu un avis globalement favorable concernant la décharge au Secrétaire général, en tant qu'ordonnateur des Écoles européennes, et aux Conseils d'administration pour leurs responsabilités respectives dans la mise en œuvre du budget 2021 ;
- a accueilli favorablement le rapport d'activités annuel mondial 2022 du BSG ainsi que le Plan annuel 2023 pour le BSG ;
- a demandé des changements à la Proposition de modification de l'accord de partage des coûts, avant sa présentation au Conseil supérieur, qui l'a finalement approuvé.

Le Comité budgétaire a examiné les rapports et les propositions liées aux questions administratives et de gestion de l'école, et :

- a rendu un avis favorable concernant le projet de rapport sur le Baccalauréat européen et l'actualisation des frais du Baccalauréat européen. Il a également soutenu la création d'une Équipe chargée d'examiner la suspension de l'enseignement secondaire pendant la période des examens oraux du Baccalauréat ;
- a exprimé un avis favorable sur cette proposition concernant la correction en ligne des épreuves du Pré-baccalauréat et du Baccalauréat ;
- a rendu un avis favorable sur le rapport My School dans le SMS ;
- a émis un avis favorable sur le Rapport statistique concernant l'offre de soutien éducatif et l'éducation inclusive dans les Écoles européennes pour l'année scolaire 2021/2022 ;
- a pleinement soutenu la proposition formulée par le Conseil d'administration de l'École européenne d'Alicante d'inclure la langue espagnole dans l'ensemble des L2 offertes à l'École ;
- a exprimé un avis favorable sur la continuité des sections linguistiques lettone et slovaque en cycle secondaire à l'École européenne de Bruxelles I ;
- a fourni un soutien qualifié sur la proposition de révision des « Structures internes » des Écoles européennes.

Le Comité budgétaire a examiné les propositions liées aux ressources humaines, et :

- a exprimé un avis favorable sur le document « Créations et suppressions de postes d'enseignants détachés dans les cycles maternel, primaire et secondaire de l'année scolaire 2022-2023 » ;
- a émis un avis généralement favorable sur les Groupes de travail PAS, mais a pris note des réserves de certaines délégations ;
- a rendu un avis favorable sur les modalités d'exécution pour l'évaluation et la progression des membres du PAS des Écoles européennes ;
- a donné un avis favorable sur la proposition de créer un poste détaché de Coordinateur central de la FPC et d'Analyste de données relatives à l'éducation ;
- soutient globalement la proposition de modifier le Statut des membres du personnel détaché des Écoles européennes pour changer la méthode de remboursement des frais de déménagement et conseille qu'une révision de la nouvelle méthode soit mise en œuvre deux ans après son entrée en vigueur ;
- a exprimé un avis favorable sur l'amendement à l'Article 59.4 du Statut des membres du personnel détaché concernant l'interprétation du territoire européen des États membres et sur la prolongation de la période pour demander une indemnité de réinstallation pour le personnel détaché d'un à trois ans ;
- a exprimé un avis favorable à l'unanimité sur le prélèvement de solidarité actuel ;
- a exprimé un avis favorable sur la procédure simplifiée pour l'interprétation des fiches de paie nationales par les États membres.

Le Comité budgétaire a examiné une autre proposition pour le système, et :

- a exprimé un avis favorable sur le cadre pour l'inscription d'élèves ukrainiens ;
- a soutenu la proposition d'ajustement du taux forfaitaire prévu pour les juges de la Chambre de recours et la modification de l'Article 16.2 du Statut de la chambre de recours ;
- a exprimé un avis favorable sur les modifications du Règlement général relatives à la sûreté et à la sécurité et a convenu que la proposition devait être transmise au Conseil supérieur pour approbation.

Par ailleurs, le Comité budgétaire a pris les décisions suivantes :

- approuver les mises à jour du mandat du groupe de travail « Intégration de nouveaux enseignants » ;
- approuver les procédures de formation continue pour les premiers et seconds correcteurs d'épreuves écrites du Baccalauréat européen.

2. Initiatives de la Présidence irlandaise dans le domaine de compétence du Comité budgétaire

La Présidence irlandaise des Écoles européennes a défini quatre priorités pour sa Présidence :

1. Cultiver la pratique réflexive individuelle et collective chez les enseignants du système des EE
2. Encourager et célébrer la citoyenneté active parmi les jeunes au cours du cycle secondaire dans le système des EE
3. Faire progresser l'intégration des Écoles européennes agréées dans le système des Écoles européennes
4. Poursuivre les travaux de simplification du système des Écoles européennes

Progrès relevant de la compétence du Comité budgétaire :

L'Irlande était satisfaite de conserver un axe de travail sur le processus de simplification, qui avait été lancé initialement par la Présidence française puis développé davantage au cours de la Présidence croate. Durant la Présidence irlandaise, un accord a été conclu sur un plan d'action détaillé élaboré par le BSG, qui expose les réformes en cours dans les domaines du budget (y compris les achats, la facturation et le processus de paie), des ressources humaines (y compris l'harmonisation et la centralisation de certains processus, ainsi qu'en tant que plate-forme pour numériser certaines fonctions) et de la numérisation (y compris la numérisation des signatures et des informations d'identification, ainsi que l'identification d'une structure et d'un flux de travail pour le groupe Stratégie informatique). Nous attendons avec impatience la poursuite des progrès dans ce domaine de travail au sein du système et la mise en œuvre des actions convenues.

Le nombre d'Écoles européennes agréées a augmenté de façon exponentielle. De 2016 à juin 2022, le nombre d'enfants et de jeunes inscrits dans les EEA a presque doublé. Comme tenu de la troisième priorité de l'Irlande, un groupe de travail précédemment créé a été réactivé pour explorer les besoins, les aides requises et une intégration plus poussée des EEA dans le système des EE. Ce groupe, présidé par le Secrétaire général, comprend diverses parties prenantes dans l'ensemble du système. Il s'est réuni à plusieurs occasions au cours de la Présidence irlandaise pour examiner spécifiquement

des thèmes tels que le partage des coûts, la future structure des Écoles européennes de Bruxelles, l'assurance qualité et la conformité, la participation et l'accès de l'EEA, et la FPC pour les enseignants.

L'Irlande souhaite beaucoup de succès à toutes les personnes impliquées dans la Présidence italienne l'année prochaine.

Dr Leo Kilroy
Président du Comité budgétaire des Écoles européennes, 2022-23
Représentation permanente de l'Irlande auprès de l'Union européenne

Comité budgétaire

Le Comité budgétaire a pris note du rapport et a remercié la Présidence irlandaise pour le très bon travail accompli et a invité le Conseil supérieur à l'adopter.

Conseil supérieur

Le Conseil supérieur a pris acte et approuvé le rapport du Président irlandais du Comité budgétaire pour l'année scolaire 2022-2023.